



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2017

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 598-2017 modifiant le Règlement de lotissement 527-2012 a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 avril 2018.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 527-2012 concernant la cession de 3% périmètre du lac.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 9 mai 2018 conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Le règlement numéro 598-2017 peut être consulté au bureau municipal situé au 861, rue de l'Église aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Béatrix ce 11 juin 2018.

Julie Simard
Directrice générale



Municipalité de Sainte-Béatrix

Certificat de publication

(Avis public d'entrée en vigueur –Règlement numéro 598-2017)

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière et résidente de la Municipalité de St-Ambroise de Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché au bureau de la Municipalité et publié sur le site internet de la Municipalité, l'avis ci-joint, le 11 juin 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Sainte-Béatrix ce 11 juin 2018.

Julie Simard
Directrice générale